

Rapport financier provisoire

CARE France

2024

Assemblée générale du 11 février 2025



Somalie : accès aux soins des personnes réfugié.e.s et déplacé.e.s

© CARE

COFICOM

SAS AU CAPITAL DE 37.472 EUROS

R.C.S PARIS SIRET: 379 598 626 00016

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

7 RUE DE VILLERSEXEL - 75007 PARIS

TÉLÉPHONE : 01 45 48 88 18

CARE FRANCE

Association reconnue d'utilité publique

71 rue Archereau

75019 Paris

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de l'Association CARE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CARE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission du présent rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous indiquons que l'opinion ci-dessus s'appuie sur l'examen des principes comptables suivis, sur le contrôle du calcul des fonds dédiés et des legs reportés et sur les

estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, en particulier celles tenant à la séparation des exercices. Nous nous sommes également assuré que le compte de résultat par origine et destination (CROD) et compte d'emploi annuel des ressources (CER) sont établis conformément aux modalités mentionnées dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte des comptes annuels pris dans leur ensemble, de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Trésorière.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau sur délégation du Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- . il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- . il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- . il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- . il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

. il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 janvier 2025

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' intertwined.

Le Commissaire aux Comptes
COFICOM
Jean MORARD



CARE France

Comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Table des matières

BILAN	- 4 -
COMPTE DE RESULTAT	- 7 -
PREAMBULE	- 9 -
INFORMATIONS GENERALES	- 9 -
1. Description de l'objet social de l'entité	- 9 -
2. Description de la nature et du périmètre des activités.....	- 10 -
3. Description des moyens mis en œuvre.....	- 10 -
FAITS MARQUANTS	- 10 -
1. Informations générales et faits significatifs	- 10 -
2. Faits marquants de l'exercice :	- 11 -
3. Evénements significatifs postérieurs à la clôture.....	- 11 -
REGLES ET METHODES COMPTABLES	- 12 -
1. Règlementation comptable	- 12 -
2. Informations complémentaires	- 12 -
3. Présentation des principales méthodes retenues	- 13 -
4. Changements comptables	- 16 -
Informations relatives aux postes du bilan	- 17 -
• Actif immobilisé.....	- 17 -
• Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	- 18 -
• Charges constatées d'avance	- 19 -
• Tableau de variation des fonds propres.....	- 19 -
• Fonds reportés.....	- 19 -
• Tableau de variation des fonds dédiés.....	- 20 -
• Provisions pour risques et charges.....	- 20 -
• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	- 21 -
• Charges à payer	- 21 -
• Produits constatés d'avance.....	- 22 -
Informations relatives aux postes du compte de résultat	- 22 -
• Produits d'exploitation	- 22 -
• Ventilation des concours publics et subventions	- 22 -
• Legs, donations et assurances-vie	- 23 -

• Résultat financier.....	- 23 -
• Résultat exceptionnel.....	- 23 -
• Contributions volontaires en nature	- 24 -
INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER.....	- 25 -
PREAMBULE.....	- 25 -
COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	- 26 -
Notes annexes au compte de résultat par origine et destination.....	- 27 -
1. Notes explicatives sur les produits par origine	- 27 -
2. Notes explicatives sur les charges par destination	- 28 -
3. Modalités de détermination des produits et charges par destination.....	- 29 -
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC.....	- 31 -
Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public - 32 -	
1. Principes.....	- 32 -
2. Ressources.....	- 32 -
3. Emplois.....	- 32 -
ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	- 33 -
• Effectif	- 33 -
• Rémunération.....	- 33 -
• Honoraires du commissaire aux compte.....	- 33 -
• Engagements hors bilan	- 33 -
ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES (EAR) PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE).....	- 34 -
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024-2025.....	- 35 -

BILAN

Bilan actif

ACTIF	30/06/2024			30/06/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	441 573	297 539	144 033	208 545
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	297 539	144 033	208 545
Autres	-		-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	-
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	775 780	492 308	283 472	315 138
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage				
Autres immobilisations corporelles	775 780	492 308	283 472	315 138
Immobilisations corporelles en cours	-		-	-
Avances et acomptes	-		-	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	325 538	-	325 538	91 282
Immobilisations financières	169 864	-	169 864	133 005
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	169 864	-	169 864	133 005
Total (I)	1 712 755	789 847	922 908	747 970
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (1):	73 234 913	42 254	73 192 659	78 896 847
Créances clients et comptes rattachés	-		-	-
Créances reçues par legs ou donations	70 919		70 919	186 221
Autres créances	73 163 994	42 254	73 121 740	78 710 626
Valeurs mobilières de placement:	107 477		107 477	103 336
Autres titres	107 477		107 477	103 336
Disponibilités	25 341 173		25 341 173	22 959 862
Charges constatées d'avance	288 833		288 833	305 191
Total (II)	98 972 396	42 254	98 930 142	102 265 236
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)	68 458		68 458	486 961
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	100 753 608	832 101	99 921 507	103 500 167

Bilan Passif :

PASSIF	30/06/2024	30/06/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise	834 417	834 417
Fonds propres statutaires	10 000	10 000
Fonds Enfants Roumains	821 174	821 174
Fonds Carbone	3 243	3 243
Fonds propres complémentaires	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves:	4 655 199	4 564 612
Réserve générale	4 655 199	4 564 612
Réserves pour projet de l'entité	-	-
Autres	-	-
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice: excédent ou (déficit)	580 031	90 587
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total (I)	6 069 647	5 489 616
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	366 856	268 112
Fonds dédiés	2 243 706	3 591 367
Total (II)	2 610 561	3 859 479
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 683 319	1 718 920
Provisions pour charges	90 919	85 156
Total (III)	1 774 238	1 804 076
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 717 500	1 280 000
Emprunts et dettes financières diverses	0	12 434
Concours bancaires courants	-	-
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 456 750	2 480 892
Dettes des legs ou donations	29 589	9 379
Dettes fiscales et sociales	1 852 816	1 698 568
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	654 075	513 464
Produits constatés d'avance	80 466 000	86 115 248
TOTAL (IV)	89 176 729	92 109 985
Ecarts de conversion Passif (V)	290 332	237 013
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	99 921 507	103 500 167

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 560	2 320
Ventes de biens et services	-	-
Ventes de biens	-	-
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	-	-
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	46 761 015	37 107 739
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	9 465 032	9 068 929
Dons manuels	9 147 952	8 962 158
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	317 079	106 772
Contributions financières	12 261 971	15 722 594
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	333 751	361 331
Utilisation des fonds dédiés et reportés	1 782 360	2 523 278
Autres produits	549 016	636 051
Total des Produits d'Exploitation (I)	71 156 705	65 422 242
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	18 816 976	15 165 327
Impôts, taxes et versements assimilés	685 905	548 699
Salaires et charges sociales	11 226 618	11 907 529
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	178 322	172 615
Sur immobilisations: dotations aux provisions	-	-
Sur actif circulant: dotations aux provisions	42 254	53 482
Pour risques et charges: dotations aux provisions	483 308	51 754
Reports en fonds dédiés	434 699	311 440
Autres charges	39 268 722	37 033 329
Total des Charges d'Exploitation (II)	71 136 803	65 244 173
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	19 902	178 069
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)	4 141	1 673
Autres intérêts et produits assimilés	31 370	1 747
Reprises sur provisions financières et transferts de charges	662 941	992 420
Différences positives de change	649 337	1 327 202
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total (III)	1 347 789	2 323 042
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions financières	394 643	845 849
Intérêts et charges assimilées	-	-
Différences négatives de change	450 793	1 127 279
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total (IV)	845 436	1 973 128
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	502 353	349 914
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	522 255	527 983

PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produit sur opérations de gestion		64 249	108 843
Produits sur opérations en capital		200	100
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	148 435
Total	(V)	64 449	257 378
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur opérations de gestion		6 673	257 929
Charges sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	436 845
Total	(VI)	6 673	694 774
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	(V - VI)	57 776	- 437 396
Participation des salariés aux résultats	(VII)		
Impôts sur les bénéfices	(VIII)		
Total des produits	(I+III+V)	72 568 943	68 002 662
Total des charges	(II+IV+VI)	71 988 912	67 912 075
EXCEDENT OU DEFICIT (-)		580 031	90 587

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat / Mécénat		331 245	289 279
Prestations en nature		-	-
Dons en nature		-	-
Total		331 245	289 279
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		-	-
Mise à disposition gratuite des biens		-	-
Prestations en nature		-	-
Personnel bénévole		331 245	289 279
Total		331 245	289 279

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2024 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 99 921 507 €
- Total des produits d'exploitation : 71 156 705 €
- Résultat comptable de l'exercice (Bénéfice) : 580 031 €

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période 1er juillet 2023 au 30 juin 2024, l'exercice précédent clos le 30 juin 2023 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association arrêtés par le conseil d'administration.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

INFORMATIONS GENERALES

1. Description de l'objet social de l'entité

CARE France a pour but de lutter contre la pauvreté et d'apporter assistance et aide sous quelque forme que ce soit, relative à la formation, à l'éducation, à la protection, à la santé et à l'alimentation des personnes les plus vulnérables tant en France qu'en Europe et dans les pays en voie de développement.

« Nous recherchons un monde d'espoir, d'inclusion et de justice sociale, où la pauvreté a été vaincue et tout le monde vit dans la dignité et la sécurité.

Nous plaçons les femmes et les filles au centre de notre action car nous savons que nous ne pouvons pas vaincre la pauvreté tant que tout le monde n'accèdera pas à l'égalité des droits et aux mêmes opportunités. »

Cette approche globale défend le respect des droits humains aussi bien dans des contextes d'urgence que de développement.

CARE lutte contre les causes multiples de l'extrême pauvreté, en développant des programmes complémentaires dans les domaines de la réduction des risques de catastrophes, des urgences, de la réhabilitation, de la santé maternelle, sexuelle et reproductive et la vie exempte de violence, de l'empowerment des femmes, de la sécurité alimentaire, de la résilience au changement climatique, de l'accès aux services de base (santé, eau et assainissement...), de l'éducation et la protection de l'enfance.

2. Description de la nature et du périmètre des activités

Le réseau CARE regroupe 21 organisations nationales qui mettent en œuvre ensemble chaque année près de 1000 projets dans le monde. Les membres sont des organisations indépendantes et ont le contrôle total de l'utilisation de leurs ressources.

CARE France collecte des fonds institutionnels et privés (donateurs individuels et entreprises) pour mettre en œuvre des projets humanitaires et de développement dans les pays en développement.

Les fonds institutionnels sont obtenus en remportant les appels à propositions de bailleurs publics tels l'Union Européenne et l'AFD. Les appels à proposition sur lesquels CARE se positionne répondent aux objectifs et à la stratégie mis en œuvre par CARE.

CARE France répond à des appels qui concernent de nombreux pays dans le monde et travaille en particulier dans les bureaux locaux dont elle assume la responsabilité opérationnelle, à savoir le Cameroun, le Liban et Madagascar.

En Roumanie et en Moldavie, CARE France travaille avec un partenaire privilégié, la Fondation SERA ROMANIA.

3. Description des moyens mis en œuvre

Les projets réalisés sont mis en œuvre par des bureaux locaux placés sous la responsabilité légale et managériale de l'un des membres du réseau CARE International. Ce rôle a été confié à CARE France pour le Liban, le Cameroun (jusqu'au 30 septembre 2024) et Madagascar (jusqu'au 30 septembre 2024) où CARE France assure le financement et la responsabilité opérationnelle des bureaux locaux.

Les bureaux locaux disposent des moyens financiers apportés par le Siège français ou par d'autres membres du réseau. Les moyens humains sont ceux des bureaux locaux (nationaux ou expatriés) ou ceux de partenaires locaux de mise en œuvre comme en Roumanie et Moldavie via la Fondation SERA Romania.

FAITS MARQUANTS

1. Informations générales et faits significatifs

Fondé en 1945, CARE est l'un des plus grands réseaux d'aide humanitaire au monde, apolitique et non confessionnel. Notre objectif est de lutter contre l'extrême pauvreté et de défendre les droits humains.

La période allant de juillet 2023 à juin 2024, couverte dans ce rapport, a été marquée par des défis complexes et des contextes de crise variés. La guerre en Ukraine, qui perdure depuis février 2022, continue de mobiliser une part importante de nos efforts. En parallèle, l'intensification du conflit israélo-palestinien a aggravé les souffrances dans la région, attirant une attention mondiale. Par ailleurs, de nombreuses autres crises, moins visibles dans les médias, ont eu des répercussions majeures, qu'il s'agisse des conséquences des changements climatiques ou de l'insécurité alimentaire grandissante dans plusieurs régions du monde.

Grâce à la générosité de nos donatrices et donateurs, nous avons pu venir en aide à des centaines de milliers de personnes et continuer à défendre des causes essentielles telles que l'égalité de genre et la lutte contre le changement climatique.

2. Faits marquants de l'exercice :

En septembre 2023, le tremblement de terre au Maroc a mobilisé nos équipes et nos donateurs pour apporter une réponse rapide et pertinente aux victimes du séisme via CARE Maroc.

En octobre 2023, le monde a été bouleversé par les événements en Israël et dans la bande de Gaza, CARE France s'est associée aux actions du réseau pour aider les victimes.

En novembre 2023, CARE France a lancé la campagne « Climate change is sexist » pour alerter sur l'impact du changement climatique sur la vie des femmes. Cette campagne a eu un fort retentissement et a été relayée par de nombreux membres du réseau.

En janvier 2024, Le Fonds Mondial a renouvelé sa campagne de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Ce contrat signé par CARE France et mis en œuvre par CARE Cameroun s'élève à 35 millions d'euros.

Également en janvier 2024, le programme RANOWASH piloté par CARE USA, financé par USAID et mis en œuvre par CARE Madagascar a été renouvelé. Il s'agit d'un programme aide à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène pour les ménages ruraux. Ce contrat est d'un montant de 35 millions de dollars.

La première phase du plan stratégique approuvé par le Conseil d'Administration en mai 2023 consistant au transfert des bureaux pays du Cameroun et de Madagascar a été lancée. Initialement prévue au 1er juillet 2024, le transfert a été décalé au 1er octobre 2024. L'organisation est en phase de structuration afin d'adapter son organisation à cette vision.

Le département financier continue de se structurer afin d'absorber le changement très impactant d'ERP en 2022 et d'améliorer ses process. Le retard dans la production des éléments de la clôture annuelle se réduit peu à peu.

3. Événements significatifs postérieurs à la clôture

En juillet 2024, un bail a été signé en vue du déménagement du siège de l'Association à Pantin. Le bailleur actuel ayant fait part de son souhait de récupérer nos locaux actuels de la rue Archereau. Ces nouveaux locaux, plus grands, plus modernes et sobres énergétiquement, offriront de meilleures conditions de travail à l'ensemble de nos salariés.

Septembre 2024, Israël a lancé une série d'attaques sur le Liban dont les conséquences ont mobilisé les équipes de notre bureau pays sur place. Le personnel de Care Liban a organisé une réponse d'urgence afin de venir en aide aux nombreux réfugiés qui ont quitté le sud du pays, bombardé. La mobilisation du réseau CARE a permis un envoi significatif de fonds soutenant ces actions.

Le 1er octobre 2024, le transfert du « leadmembership » des bureaux pays du Cameroun et de Madagascar vers Care USA a été officialisé. Des cérémonies ont eu lieu dans chacun des pays avec la présence de délégations française et américaine.

En novembre 2024, CARE France décide d'annuler sa participation à la COP29 compte tenu du contexte politique entre la France et l'Azerbaïdjan.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs si applicables à l'entité.

2. Informations complémentaires

Les comptes annuels intègrent la comptabilité de :

- CARE International au Cameroun, placée sous la responsabilité de CARE France depuis 2008 ;
- CARE International au Liban, sous la responsabilité de CARE France depuis mai 2013 ;
- CARE International à Madagascar, sous la responsabilité de CARE France depuis le 1er juillet 2016.

Au siège, tout comme dans les bureaux pays de Care France (Liban, Cameroun et Madagascar), les charges sont constatées en fonction des charges réellement engagées, et les produits sont alignés sur les charges réelles.

3. Présentation des principales méthodes retenues

- Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations corporelles sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue des biens. Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

▪ Logiciels	1 à 3 ans
▪ Agencements & aménagements des constructions	5 à 10 ans
▪ Matériel informatique	3 et 5 ans
▪ Mobilier de bureau	3 et 5 ans

Les travaux d'aménagement des locaux du siège sont amortis sur 9 ans, durée du bail commercial et ce depuis septembre 2018, date à laquelle ils ont été achevés.

La durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

- Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours de clôture.

Il a été constaté une provision pour dépréciation à hauteur de 42 K€ sur le poste « autres créances » relative à des créances non certaines sur les bureaux pays.

- Ecarts de conversion (actif et passif)

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été évaluées à la clôture de l'exercice aux taux de clôture.

Les différences de conversion liées à l'application du taux à la date de clôture sont inscrites en comptes d'écarts de conversion :

- à l'actif du bilan pour les différences correspondant à une perte latente ;
- au passif du bilan pour les différences correspondant à un gain latent.

Les pertes de change latentes entraînent à due concurrence la constitution d'une provision pour risques, sous réserve des dispositions particulières de l'article 420-6, à savoir des positions nettes de change et des provisions par devises et par date d'échéance.

- Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Le système de traitement des dons rattache chaque donateur à sa campagne de prospection d'origine.

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées ;
- les remboursements aux bailleurs de la part non utilisée.

- Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée au moment de l'arrêté des comptes.

Les risques inhérents à des opérations ayant un lien direct avec l'exercice sont provisionnés en fonction des probabilités de charges connues au moment de l'arrêté des comptes annuels.

Indemnités de fin de carrière

L'association applique la méthode préférentielle de provisionnement de l'engagement des indemnités de fin de carrière.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 90 919 €.

Les principales hypothèses retenues pour ce calcul sont :

- Âge de départ à la retraite retenu : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3,40%
- Indice d'évolution des rémunérations : 4%
- Taux de charges patronales : 50%
- Ancienneté nécessaire ouvrant droits à une indemnité à la retraite (règles internes) : 1 mois de salaire à partir de 10 ans d'ancienneté et 3 mois de salaire au-delà de 15 ans d'ancienneté.

- Legs et fonds reportés

Date d'entrée en comptabilisation et évaluation

Une **assurance-vie** dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité conformément à l'article 213-3 du règlement ANC 2018-06.

Les **biens et dettes reçus par legs** sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'administration de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. Concernant les legs, « date d'acceptation » s'entend comme la date de comptabilisation des biens et dettes à la date d'acceptation, à la date d'entrée en jouissance si elle est postérieure ou à la date de levée de la dernière condition suspensive (Article 213-5 du règlement ANC 2018-06).

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

A la date d'acceptation, les **biens provenant de legs ou de donations** sont comptabilisés à l'actif du bilan de l'Association :

- dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés ci-dessus et qui sont destinés à être cédés.

A la date d'acceptation, les **passifs provenant des legs ou donations** sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- en produits dans le cas contraire.

Opérations de clôture – Fonds reportés

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif du bilan dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision au sein de l'association.

Les sommes inscrites au passif du bilan en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations ».

- [Contributions volontaires en nature](#)

L'Association valorise les contributions volontaires en nature. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

- [Changement de réglementation comptable](#)

Néant.

- [Autres changements comptables](#)

- Changements de présentation au cours de l'exercice 2024 :

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'association présente pour la première fois en annexe, l'Etat des Avantages et Ressources provenant de l'étranger. La substance des états financiers n'a pas connu de modification.

- Provisions pour risques de change

La dépréciation de la livre libanaise sur le marché parallèle fluctuant au gré des interventions de la banque du Liban a conduit à la constatation d'une provision pour risque de change de 340 000 € à la clôture 2023, correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours. Celle-ci figure toujours dans les provisions à la clôture du 30/06/2024.

Informations relatives aux postes du bilan

- Actif immobilisé

Valeurs brutes

IMMOBILISATIONS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	441 573	-	-	441 573
Logiciels, droits et valeurs similaires	441 573	-	-	441 573
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	697 407	78 373	-	775 780
Installations, agencements et aménagements	183 978	-	-	183 978
Matériel de transport	140 117	30 482	-	170 599
Matériel informatique	302 473	42 999	-	345 472
Mobilier de bureau	70 839	4 892	-	75 731
Biens reçus par legs destinés à être cédés	91 282	234 256	-	325 538
Immobilisations financières	168 257	1 607	-	169 864
Revolving fund CARE International	45 500	-	-	45 500
Intérêts à recevoir sur immobilisations financières	5 087	-	-	5 087
Dépôts de garantie	117 669	1 607	-	119 276
TOTAL	1 398 518	314 237	-	1 712 755

Amortissements

AMORTISSEMENTS (En euros)	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	233 027	64 512	-	297 539
Immobilisations corporelles	382 269	110 039	-	492 308
Installations, agencements et aménagements	110 897	23 876	-	134 773
Matériel de transport	32 059	32 471	-	64 529
Matériel informatique	198 169	48 979	-	247 148
Mobilier de bureau	41 143	4 714	-	45 857
Immobilisations financières	35 251	-	35 251	-
Dépôts de garantie	35 251	-	35 251	-
TOTAL	650 547	174 551	35 251	789 847

- Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES (En euros)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1)	-	-	-
Autres immobilisations financières	169 864	169 864	-
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Créances reçues par legs ou donations	70 919	70 919	-
Autres créances	73 163 994	21 653 674	51 510 320
Charges constatées d'avance	288 833	288 833	-
TOTAL (2)	73 693 610	22 183 290	51 510 320

(2) dont des « Produits à recevoir » pour un montant de 19 160 € répartis par bénéficiaires de la façon suivante :

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	Montant brut
Créances rattachées à des participations	
Autres titres immobilisés	
Prêts	
Autres immobilisations financières	5 087
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	14 073
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	19 160

- Détail des Autres créances**

Autres créances (en euros)	Montant brut
Avances sur projets	3 338 778
Personnel et comptes rattachés	3 639
Organismes sociaux	57 401
Autres impôts et taxes	337 051
Créances bailleurs et Subventions	68 570 533
Débiteurs divers	856 592
TOTAL	73 163 994

Une provision de 42 K€ a été constatée pour le risque d'irrecouvrabilité sur des comptes débiteurs du siège.

- Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (En euros)	30/06/2024	30/06/2023
Charges d'exploitation	288 833	305 191
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	288 833	305 191

- Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres (en euros)	A l'ouverture 01/07/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture 30/06/2023
		Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	Montant	dont générosité publique	
Fonds propres sans droit de reprise	834 417							834 417
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	4 564 612	90 587						4 655 199
Report à nouveau	-	-						-
Résultat de l'exercice	90 587	90 587		580 031				580 031
Situation nette	5 489 616	-		580 031		-		6 069 647
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
TOTAL	5 489 616	-		580 031		-		6 069 647

- Fonds reportés

Tableau de variation des fonds reportés (en euros)	A l'ouverture de l'exercice	Reports en fonds reportés	Utilisations des fonds reportés	Solde à la clôture de l'exercice
Total des Fonds reportés	268 112	262 710	163 966	366 856

- Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)						
Contributions financières d'autres organismes(1)						
Fonds Aider les autres Madagascar	-				-	
Fonds Aider les autres Siège	-				-	
Fonds Aider les autres Cameroun	-				-	
Ressources liées à la générosité du public(1)	3 591 367	434 698	1 782 360	-	2 243 705	-
Fonds Aider les autres Siège	179 789		6 378		186 167	
Fonds Aider les autres Cameroun	47 697		47 697		0	
Fonds Aider les autres Madagascar	415 478		385 176		30 301	
Fonds Solidarité Enfants roumains abandonnés	2 086 242	289 634	818 036		1 557 839	
Fonds Séisme Turquie/Syrie	169 697		103 711		65 985	
Fonds Afghanistan 21	-				-	
Fonds d'urgence	191 342	63 107	197 540		56 909	
Fonds d'urgence Ukraine	501 123		236 577		264 546	
Fonds Maroc / Séisme		76 146			76 146	
Fonds Lybie / Tempête Daniel		5 812			5 812	
TOTAL	3 591 367	434 698	1 782 360	-	2 243 705	-

Le traitement des dons rattache chaque donateur à sa campagne de prospection d'origine.

Les ressources dédiées par les donateurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard de ces donateurs, sont inscrites au passif pour un montant de 2 243 706 €.

- Provisions pour risques et charges

TABLEAU DE SUIVI DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (En euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	1 804 076	877 951	907 789	1 774 238
Provisions pour risques	1 718 920	872 188	907 789	1 683 319
Provisions pour pensions et obligations similaires	85 156	5 763		90 919
Provisions pour charges et legs sur donations				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	1 804 076	877 951	907 789	1 774 238

(A)

(B)

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	483 308	394 643	-

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Exploitation	Financier	Exceptionnel
TOTAL	245 019	662 770	-

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement :

- une provision pour risque de change de 340 K€ dans les comptes du Liban correspondant au gain net lié au change non affecté aux différents projets en cours ;
- une provision de 395 K€ destinée à couvrir les écarts de conversion actifs des différents projets en cours ;
- de la TVA à récupérer au Liban, dont le remboursement n'est pas assuré (330 K€) ;
- de la TVA à récupérer au Cameroun, dont le remboursement n'est pas assuré (106 K€)
- un risque lié à des sous-réциpiendaires insolubles sur un projet au Cameroun pour 118 K€ ;
- un risque de fraude et dépenses inéligibles sur un projet à Madagascar pour 250 K€

La provision pour charges couvre l'indemnité de départ à la retraite pour 91 K€.

• Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES DETTES (En euros)	Montant brut	Exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont (1) :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	1 717 500		1 717 500	
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 456 750	4 456 750		
Dettes des legs ou donations	29 589	29 589		
Personnel et comptes rattachés	1 159 758	1 159 758		
Dettes fiscales et sociales	693 057	693 057		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-			
Autres dettes	654 075	654 075		
Produits constatés d'avance	80 466 000	28 242 714	52 223 286	-
TOTAL	89 176 728	35 235 942	53 940 786	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	62 500			

CARE France a souscrit un crédit de 2,3 M€ en mai 2022 auprès de la BNP Paribas qui fera l'objet de débloquages en plusieurs tirages. Au 30 juin 2024, ce crédit était débloqué à hauteur de 1.780 K€ par la banque dont 62.5 K€ remboursé au cours de l'exercice.

• Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	30/06/2024	30/06/2023
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	456 501	397 274
Dettes fiscales et sociales	1 357 594	1 222 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	654 075	504 291
TOTAL	2 468 170	2 123 678

- Produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (En euros)	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation	80 466 000	86 115 248
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
TOTAL	80 466 000	86 115 248

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ».

Informations relatives aux postes du compte de résultat

- Produits d'exploitation

Produits d'exploitation (en euros)	30/06/2024	30/06/2023
Cotisations	3 560	2 320
Ventes de biens et services	-	-
Concours publics et subventions d'exploitation	46 761 015	37 107 739
Ressources liées à la générosité du public	9 465 032	9 068 929
Contributions financières	12 261 971	15 722 594
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	333 751	361 331
Utilisation des fonds dédiés	1 782 360	2 523 278
Autres produits d'exploitation	549 016	636 051
TOTAL	71 156 705	65 422 242

- Ventilation des concours publics et subventions

Détail des subventions (en euros)	30/06/2024	30/06/2023	Variation
Agences des Nations-Unies	15 112 226	8 400 097	6 712 129
Bureaux Care	583 773	3 012 731	- 2 428 958
France	22 733 451	16 844 990	5 888 461
Union Européenne	5 331 008	4 443 458	887 551
Autres subventions	3 000 557	4 406 464	- 1 405 907
TOTAL	46 761 015	37 107 739	9 653 276

• Legs, donations et assurances-vie

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Il regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- les produits « legs ou donations » ;
- le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- l'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- la valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Legs, donations ou assurances-vie (En euros)	30/06/2024	30/06/2023
PRODUITS	605 533	282 285
Montant perçu au titre d'assurances vie	-	-
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations »	420 439	37 233
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	21 129	50 630
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	163 966	194 422
CHARGES	288 454	175 513
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	25 744	100 000
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	262 710	24 883
Transfert des legs affectés en fonds dédiés	-	50 630
SOLDE DE LA RUBRIQUE	317 079	106 772

• Résultat financier

Le résultat financier pour 502 K€ résulte essentiellement d'un impact favorable sur la variation des provisions sur les écarts de conversion actif de 300 K€ et des effets de change constatés sur les projets en devises de 200 K€.

• Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel pour + 58 K€ résulte principalement de régularisations des dettes sur les exercices précédents.

- Contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, l'association a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par l'association. Les contributions volontaires en nature mentionnées en pied de compte de résultat sont valorisées au coût de revient et s'élèvent à 331 245 € de mécénat.

Care France : 331 245 €

- Mise à disposition à titre gracieux de salariés dans le cadre de conventions de mécénat de compétences et réalisation de prestations de services à titre gratuit par les partenaires suivants :
 - BNP : mise à disposition d'un consultant Inclusive Business valorisée à 104 261 € ;
 - WAVESTONE : mises à disposition de consultants pour des projets de la fonction finance et le Powerday valorisées à 25 431 € ;
- Valorisation des dons reçus :
 - Don de bâches pour Cuba valorisées à 196 K€ ;
 - Don en nature d'un logiciel de prospection valorisées à 4 K€.

INFORMATIONS SPECIFIQUES – CROD - CER

PREAMBULE

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du règlement ANC N° 2018-06 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ANC N° 2018-06 ;
- les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

en milliers d'euros

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits de la générosité du public	9 463	9 460	9 180	9 178
1.1 Cotisations sans contrepartie	4		2	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons	9 143	9 143	9 071	9 071
- Legs	317	317	107	107
- Mécénats			-	
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			-	
2. Produits non liés à la générosité du public	13 937		18 008	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	12 957		16 222	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	980		1 787	
3. Subventions et autres concours Publics	46 390		36 788	
4. Reprises sur Provisions et dépréciations	997		1 502	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 782	1 782	2 473	2 473
TOTAL	72 569	11 242	67 952	11 651
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	62 985	6 234	59 036	6 867
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	120	8	23	1
- Versements à des organismes en France	141	133	85	77
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	55 177	4 396	48 478	4 872
- Versements à des organismes à l'étranger	7 547	1 697	10 449	1 916
2. Frais de recherche de fonds	4 983	4 398	4 978	4 392
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 357	4 357	4 355	4 355
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	626	41	623	37
3. Frais de fonctionnement et autres charges	2 666	175	2 199	131
4. Dotation aux provisions et dépréciations	920		1 388	
5. Impôts sur les bénéfices			-	
6. Report en fonds dédiés sur l'exercice	435	435	261	261
TOTAL	71 989	11 242	67 861	11 651
EXCEDENT OU DEFICIT	580		91	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	331	-	289	-
- Bénévolat / Mécénat	130		147	
- Prestations en nature				
- Dons en nature	202		142	
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-		-	
3. Concours publics en nature	-		-	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	331		289	
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	196	-	132	-
- Réalisées en France				
- Réalisées à l'étranger	196		132	
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3. Contributions volontaires au fonctionnement	135		157	
TOTAL	331		289	

Notes annexes au compte de résultat par origine et destination

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

1. Notes explicatives sur les produits par origine

- [Produits liés à la générosité du public](#)

Cette rubrique comprend les **dons** spontanés des particuliers et des entreprises ou les dons versés à la suite de nos campagnes d'appel à dons et les **legs** reçus ainsi que les produits du mécénat pour un total de 9 143 K€.

Ces ressources peuvent être directement affectées aux missions sociales, si c'est le souhait des donateurs, ou être affectés en fonction des besoins des projets, lorsque les donateurs ne précisent pas de souhait d'affectation.

L'identification de ces ressources est permise par une comptabilisation par nature dans les comptes généraux et par une comptabilisation analytique pour l'affectation aux différents projets et thématiques.

- [Produits non liés à la générosité du public](#)

Les **contributions financières sans contrepartie** correspondent aux contributions et subventions octroyées par d'autres organismes non publics à but non lucratif (12 957 K€ en 2024 contre 16 222 K€ en 2023).

La rubrique « **Autres produits non liés à la générosité du public** » pour un montant de 980 K€ (contre 1 787 K€ en 2023) comprend :

- les produits financiers ;
- les autres produits non repris dans les autres rubriques du CROD (produits divers, produits exceptionnels).

- [Subventions et autres concours publics](#)

La rubrique « **subventions et autres concours publics** » pour 46 390 K€ contre 36 788 K€ en 2023 comprend :

- les subventions d'exploitation versées ;
- la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat ;
- les concours publics.

2. Notes explicatives sur les charges par destination

Les actions de CARE France sont décrites dans la première partie du rapport dans la Description de l'objet social de l'entité.

- [Charges des missions sociales](#)

Les missions sociales représentent 89 % des emplois de l'exercice.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.

Les missions sociales réalisées à l'étranger comprennent le financement des activités, des charges du personnel et des frais de fonctionnement de nos structures dans les différents pays d'intervention.

Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales. Ces coûts sont ceux qui sont mis en œuvre spécifiquement pour la réalisation d'une ou plusieurs missions sociales. Ces coûts sont généralement fonction de l'ampleur des missions réalisées.

- [Frais de recherche de fonds](#)

La rubrique « **Frais d'appel à la générosité du public** » pour 4 357 K€ en 2024 contre 4 355 K€ en 2023 comprend les charges engagées par l'entité dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action, à savoir les charges salariales, les charges de prospection, de gestion des fichiers et de toutes les charges liées aux campagnes de dons.

Les « **Frais de recherche d'autres ressources** » s'élèvent à 626 K€ contre 623 K€ en 2023, et comprennent les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

L'ensemble de ces charges sont suivies par une comptabilité analytique dans un budget spécifique.

- [Frais de fonctionnement](#)

La rubrique « **Frais de fonctionnement** » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de CARE (2 666 K€ contre 2 199 K€ en 2023).

Les frais de fonctionnement comprennent notamment les charges affectées aux activités suivantes (pour leur part, le cas échéant, non rattachable aux missions sociales de l'association) :

- gouvernance ;
- communication ;
- Ressources humaines ;
- comptabilité et gestion financière ;
- moyens généraux ;
- informatique.

3. Modalités de détermination des produits et charges par destination

Les charges ou emplois sont ventilés, à partir des imputations analytiques, dans trois rubriques d'emploi qui sont les Missions Sociales, les Frais de Recherche de Fonds et les Frais de Fonctionnement.

La majorité des coûts est affectée directement à l'une des rubriques analytiques. Les coûts directs sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Cependant, les frais de structure (loyer, charges, équipement, consommables...) et les salaires du siège de l'association sont ventilés sur les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement au prorata des effectifs et de leurs coûts salariaux selon les clés suivantes :

- Les équipes plaidoyer et gestion programme Roumanie sont affectées à 100% en mission sociale, tandis que les autres équipes Programme sont affectées à 75% en mission sociale et 25% en frais de recherche de fonds.
- Les équipes Marketing sont affectées à 100% aux frais de recherche de fonds, cependant la responsable du service Marketing est affectée à 70% en frais de recherche de fonds et à 30% en fonctionnement pour la part de son activité en matière d'information et de communication.

- Les équipes Partenariats entreprise sont affectées à 50% aux missions sociales (RSE) et à 50% en frais de recherche de fonds (collecte auprès des entreprises et fondations).
- L'équipe information et communication est affectée à 100% aux frais de fonctionnement.
- L'équipe Comptabilité et Finances et l'équipe Ressources Humaines sont affectées à 50% aux missions sociales et à 50% aux frais de fonctionnement (y compris le Directeur administratif et financier) ; les postes d'audit interne sont affectés à 100% aux missions sociales.
- La Direction générale est affectée à 33% aux missions sociales, 33% aux frais de recherche de fonds et 34% aux frais de fonctionnement et autres charges.

Concernant la colonne intitulée "dont générosité du public" du CROD :

- les produits de la générosité du public sont reportés à l'identique, ainsi que les reprises de fonds dédiés issus de la générosité du public
- les charges par destination sont imputées en deux étapes :
 - celles identifiées en analytique comme financées par de la générosité publique sont imputées dans cette colonne (essentiellement les frais d'appel de fonds à la générosité du public, et les charges sur projets reliées aux produits de la générosité du public)
 - les charges résiduelles sont affectées aux différents postes de charges selon les clés suivantes :

Actions réalisées par l'organisme en France	0,18%
Actions réalisées par l'organisme à l'étranger	83,43%
Versements à des organismes à l'étranger	11,41%
Frais de recherche d'autres ressources	0,95%
Frais de fonctionnement et autres charges	4,03%
	100,00%

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES	6 234	6 867	1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées directement	8	1	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	133	77	- Dons manuels	9 143	9 071
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	317	107
- Actions réalisées directement	4 396	4 872	- Mécénat		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 697	1 916	1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	4 398	4 392			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	4 357	4 355			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	41	37			
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	175	131			
TOTAL DES EMPLOIS	10 807	11 390	TOTAL DES RESSOURCES	9 460	9 178
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	435	261	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 782	2 473
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DE L'EXERCICE	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	11 242	11 651	TOTAL	11 242	11 651

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 173	3 173
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 173	3 173

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat / Mécénat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
EN DEBUT D'EXERCICE	3 591	22
(-) Utilisation	-1 782	-2 473
(+) Report	435	6 042
EN FIN D'EXERCICE	2 244	3 591

Notes annexes au Compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public

1. Principes

Ce document étant, comme prévu par le règlement ANC 2018-06, présenté après le compte de résultat par origine et destination, il convient de se référer aux commentaires et notes détaillées exposés supra pour la lecture du CER.

Le CER a pour objectif d'informer les tiers, en particulier les donateurs et testateurs, sur l'emploi qui est fait des fonds ainsi collectés (le CER précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses).

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- de la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- de la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- de l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

2. Ressources

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination présenté ci-dessus.

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « **dons** » et « **legs et autres libéralités** », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par CARE.

3. Emplois

Le CER montre que :

- 57,7 % des emplois sont affectés aux missions sociales.
- 40,7 % des emplois sont affectés aux frais de recherche de fonds.
- 1,6 % des emplois sont affectés aux frais de fonctionnement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif

Au 30 juin 2024		France			Cameroun			Liban			Madagascar			TOTAL		
		H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Effectifs sous contrat CARE France	Total	20	54	74	5	2	7	3	-	3	3	2	5	31	58	89
Effectifs sous contrat local	Total			-	61	32	93	19	20	39	82	61	143	162	113	275
	TOTAL	20	54	74	66	34	100	22	20	42	85	63	148	193	171	364
		27%	73%	100%	66%	34%	100%	52%	48%	100%	57%	43%	100%	53%	47%	100%

- Rémunération

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23/05/2006 fait obligation de mentionner, dans les états financiers, le montant des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés. Aucune rémunération n'est accordée aux membres du Conseil d'Administration. Ils perçoivent seulement le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions.

Pour l'exercice clos au 30 juin 2024, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 87 K€.

- Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élèvent à 60 000 € TTC.

- Engagements hors bilan

➤ *Engagements donnés*

- Engagements pris sur les programmes signés et non encore couverts

Les engagements pris sur les programmes signés au 30 juin 2024 et non encore couverts à la date d'arrêté des comptes sont évalués à 503 K€.

➤ *Engagements reçus*

Néant.

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES (EAR) PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE N (VERSION SYNTHETIQUE)

La version détaillée de l'EAR provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande au siège.

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ROYAUME UNI	1 154 687
ETATS UNIS D'AMERIQUE	26 790
MONACO	17 332
BELGIQUE	14 531
SUISSE	12 815
ALLEMAGNE	8 462
ESPAGNE	6 384
CANADA	3 699
LUXEMBOURG	2 260
PAYS-BAS	1 769
ITALIE	1 675
CHINE	1 439
IRLANDE	1 390
SENEGAL	1 341
TCHEQUIE	1 110
INDE	1 012
AUSTRALIE	992
REUNION	740
SINGAPOUR	606
AUTRICHE	600
PORTUGAL	595
SUEDE	550
TURQUIE	524
MALAISIE	463
LITUANIE	431
GABON	360
BRESIL	230
MAROC	210
HONG KONG	203
ESTONIE	200
BULGARIE	181
NORVEGE	180
THAILANDE	180
NOUVELLE ZELANDE	180
EMIRATS ARABES UNIS	170
MARTINIQUE	156
COTE D'IVOIRE	144
FINLANDE	130
PHILIPPINES	124
MALI	120
ROUMANIE	120
SAINT MARTIN	120
TUNISIE	120
POLOGNE	106
ISLANDE	65
JAMAIQUE	60
COLOMBIE	56
GUINEE	50
MAYOTTE	40
PORTO RICO	23
LIBAN	20
MALDIVES	9
UKRAINE	5
JAPON	3
ALGERIE	1
VIET NAM	1
TOTAL DES DONS (ETRANGER)	1 265 764

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024-2025

Les enjeux majeurs de l'exercice 2024-2025 s'articuleront autour du conflit israélo-palestinien, avec une attention particulière à ses répercussions au Liban, où se situe l'un de nos bureaux pays. Par ailleurs, nous finaliserons le transfert des bureaux de Madagascar et du Cameroun, une étape clé dans la mise en œuvre de notre projet stratégique. Enfin, après plus de 20 ans passés rue Archereau, nous emménagerons dans nos nouveaux locaux à Pantin.



CARE France

Rapport de la trésorière

Exercice fiscal FY24

Rapport de la Trésorière

Exercice fiscal FY24

L'exercice clos le 30 juin 2024 de CARE France va du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à **71,2 M€** soit une hausse de près de **5,7 M€** principalement grâce à la subvention du Fonds Mondial sur le programme de lutte contre le Sida, la Malaria et la Tuberculose au Cameroun.

- Les produits de la générosité du public (personnes physiques) se montent à **9,5 M€** (en ligne avec l'exercice précédent).
- Les autres fonds privés (entreprises et fondations) sont en baisse d'environ **4,0 M€**. Ces fonds, qui incluent des dons des entreprises privées, des fondations étrangères et apports d'autres membres du réseau CARE International, sont en baisse par rapport à l'exercice précédent notamment en raison de la fin de nos opérations sur la crise ukrainienne.
- Les subventions et autres concours publics augmentent fortement de près de 10 M€ grâce au projet du Fonds Mondial au Cameroun.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à **71,1 M€** en hausse de près de **5,9 M€** principalement liée, de manière mécanique à nos opérations au Cameroun.

Résultat financier :

Le résultat financier en excédent à **0,5 M€** s'améliore essentiellement du fait d'une diminution de la provision pour risque de change.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel à 58 K€ est constitué essentiellement d'un remboursement de salaire au Cameroun par Care US.

Le résultat de l'exercice ressort à **580 K€**

- Le ratio des dépenses liées aux missions sociales est de **88%** (87% en FY23) L'argent de la générosité du public est utilisé à hauteur de **57%** en mission sociale (59% en FY23) notamment via l'utilisation de fonds dédiés significatifs sur les opérations Aider Les Autres et les aides d'urgences.

L'investissement en recherche de fonds est stable et se situe à **5,0 M€**. Il représente **7%** des charges (stable). Conformément aux objectifs de croissance des dons individuels, l'association continue d'investir principalement dans le recrutement de donateurs dans la rue et dans le digital.

Les frais de communication et de fonctionnement représentent 3,7%.

Commentaires sur le bilan au 30 juin 2024

Le total du bilan se monte à **99,9 M€** en légère baisse par rapport à FY23. (103,5 M€ en FY23). Les disponibilités s'élèvent à **25,3 M€** (23,0 M€ en FY23) et regroupent les dons non encore utilisés et des nouvelles subventions reçues mais non dépensées (Fonds Mondial au Cameroun).

Les fonds associatifs s'élèvent à **6 069 K€**. Ils se composent de 10 K€ de dotation statutaire, 821 K€ du Fonds Enfants Roumains, 3 K€ restants dans la réserve carbone, de 4 655 K€ de la réserve générale, et de la constatation du gain de **580 K€** généré sur l'exercice.

Les réserves non-affectées représenteront, après affectation du résultat, **5,2 %** du total du bilan de l'association (4.5% en FY23). Les fonds dédiés se montent à **2,2 M€** (3,6 M€ en FY23).

Un fonds reporté de **366 K€** a été inscrit au passif. Il était de 268 K€ en FY23.

Les provisions pour risques et charges diminuent légèrement et s'établissent à **1 774 K€** (1 804 K€ en FY23). Les provisions pour risques sont destinées à couvrir principalement : des charges diverses dont des dépenses qui pourraient être inéligibles à certains financements (**246 K€**), de la TVA à récupérer au Liban et au Cameroun, dont le remboursement n'est pas assuré (**437 K€**) et des provisions pour couvrir le risque de change (dont **340 K€** sur le Liban). Une provision de **250 K€** a été passée pour couvrir un risque de fraude et d'inéligible remonté en décembre sur le projet Gamane à Madagascar.

Les créances et dettes en devises ont été réévaluées au taux de clôture, ce qui a généré une provision pour risque de change d'un montant de **396 K€**.

Ressources humaines

Au 30 juin 2024, le personnel se compose de 364 salariés dont :

Effectif chez CARE France = 74

Effectif chez CARE Cameroun = 100

Effectif chez CARE Liban = 42

Effectif chez CARE Madagascar = 148

Pour l'exercice clos au 30 juin 2024, la moyenne des rémunérations brutes des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 87 K€.

Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération pour leur participation au conseil d'administration et aux activités de l'association ; ils n'ont perçu aucun remboursement de frais.

Audit interne

L'exercice FY24 a été marqué par une réorganisation au sein de notre service Audit, avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et d'une chargée dédiée aux audits externes. Parmi les temps forts de l'année figurent les missions de contrôle interne sur la réponse en Ukraine. Une mission a également été conduite au Cameroun pour soutenir le Bureau Pays dans le cadre de l'audit mené par le Fonds Mondial sur son projet sur place.

23 missions d'audit externes ont été menés sur les projets de CARE France en FY24

L'évaluation annuelle des risques de CARE France a été réalisée et a fait l'objet d'un contrôle à mi-parcours.

Les membres du réseau CARE se conforment aux règles en matière de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent.

Le processus de clôture des comptes reste impacté par des difficultés organisationnelles liées à la complexité du système informatique, ce qui explique une Assemblée Générale tardive.

Commentaires sur le budget 2024/2025

		Du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025	Du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024	
		BUDGET FY25	REEL FY24	Variation
RESSOURCES				
COLLECTE INDIVIDUELLE		9,4	9,5	0,0
COLLECTE ENTREPRISE ET CMP		5,9	13,9	-8,0
COLLECTE INSTITUTIONNELLE		43,8	46,4	-2,6
DIVERS		0,9	2,8	-1,8
TOTAL RESSOURCES		60,0	72,6	-12,5
				0
EMPLOI				
MISSION SOCIALE		51,8	63,0	-11,2
COLLECTE DE FONDS		5,4	5,0	0,4
FONCTIONNEMENT		2,9	2,7	0,3
Variation de la provision pour risques			0,9	-0,9
Reports en fonds dédiés			0,4	-0,4
TOTAL EMPLOIS		60,1	72,0	-11,9
RESULTAT		- 0,0	0,6	-0,6

Produits

Les ressources prévisionnelles se montent à environ **60,0 M€** soit une baisse d'environ **12,5 M€** par rapport à FY24. La baisse s'explique principalement par :

- une baisse de la collecte auprès des entreprises et des partenaires de CARE en raison du transfert des bureaux pays du Cameroun et de Madagascar (**-8,0 M€**) et des utilisations de fonds dédiés (**-1,8 M€**)
- une baisse de la collecte institutionnelle d'environ **2,6 M€**

Nb : dans le budget, il n'est pas tenu compte des produits financiers et des produits de gestion courante liés aux activités dans les bureaux pays.

Charges

Il est prévu sur FY25 une diminution de la mission sociale d'environ **11,2 M€** en lien avec le transfert des Bureaux pays du Cameroun et de Madagascar vers Care USA

Le niveau de dépenses de collecte aux alentours de **5,4 M€** devrait nous permettre de maintenir notre objectif de 10 M€ de collecte individuelle.

Les dépenses de structure et de masse salariale vont s'accroître sur FY25 en lien avec les coûts associés d'accompagnement du transfert des bureaux pays et les mesures prises pour accompagner la réalisation de la clôture comptable.

Résultat

Le résultat anticipé pour FY25 ressort légèrement négatif à **-40 K€**.